



HOTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 26e jour de mars 1874,

PRESENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL.

L'après la recommandation de l'Honorable Ministre des Douanes, et en vertu des dispositions de l'Acte de Ma ine-Marchande de 1854, et des Actes amendés, et de l'Acte passé dans la 36e année du règne de Sa Majesté la Reine, intitulé : "Acte relatif aux vaisseaux et à leur enregistrement, inspection et classification," il a plu à Son Excellence, de P. vis du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, de constituer, établir et nommer les ports suivants de la Puissance du Canada, ports d'enregistrement pour les vaisseaux, et ces ports sont par le présent constitués et établis comme tels :

Dans la Province d'Ontario :

- Amherstburg
- Brockville
- Belleville
- Chatham
- Collingwood
- Cornwall
- Dover
- Goderich
- Hamilton
- Hope
- Kingston
- Owen's Sound
- Ottawa
- Pictou
- Sarnia
- Sault Ste. Marie
- Stanley
- Toronto
- Windsor

Dans la Province de Québec :

- Gaspé
- Montréal
- Nes Magdeleine
- N. w. Ch. Lise
- Québec
- St. Jean

Dans la Province du Nouveau-Brunswick :

- Chatham
- Dorchester
- Richibucto
- Sackville
- St. André
- St. Jean

Dans la Province de la Nouvelle-Ecosse :

- Amherst
- Annapolis
- Arichat
- Barrington
- Digby
- Guyssorough
- Halifax
- Liverpool
- Lou. onferry
- Lunenburg
- Pictou
- Port Lawkesbury
- Shelburne
- Sydney
- Weymouth
- Windsor
- Yarmouth
- Port Medway

Dans la Province de la Colombie Anglaise :

- Victoria

Dans la Province de l'île du Prince-Edouard
Charlottetown.

Il a en outre plu à Son Excellence, en vertu de la même loi, d'ordonner que les Collecteurs de Douanes aux différents ports mentionnés plus haut, seront et sont par le présent nommés Régistrateurs de vaisseaux en vertu du dit Acte, excepté au port d'Halifax, dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, où le Régistrateur actuel de vaisseaux continuera à remplir ses fonctions.

Il a aussi plu à Son Excellence, en vertu de la dite loi, d'ordonner que les différentes personnes nommées en vertu des dispositions des dits Actes, ou du chap. II des Statuts Révisés du Canada, pour surveiller l'inspection et le mesurément des vaisseaux, seront et sont par le présent respectivement nommées pour surveiller l'inspection et le mesurage des vaisseaux en vertu des dispositions du dit Acte 36 Vic. chap. 123.

W. A. HINSWORTH,

G. C. P.

A LOUER

Une jolie MAISON d'ÉTÉ (Cottage) avec Jardin et Dépendances, sur le front de la propriété de M. Joseph Lamarche à Ste. Anne du Bout de Pile. La Rivière, le Quai des Steamboats et le Dépôt du Chemin de Fer sont à proximité.

A VENDRE

Une TRENTAINE de LOTS magnifiques sur la même propriété.
Le site est le meilleur du nouveau village qui s'y forme.
S'adresser au Bureau du *Nouveau-Monde*, ou sur les lieux à

JOSEPH LAMARCHE, bt

30 mars 1874

90 LOTS A BATIR

A

VENDRE

SUR LES RUES

Maple, Mentana et Rachel

S'adresser entre 2 heures et 6 heures P. M., à M.

C. BEAUSOLEIL,

No. 34, Rue St. Gabriel,

Bureau du *Négociant Canadien*, ds

10 mars



AVIS PUBLIC

Les COMMISSAIRES nommés par le gouvernement pour s'enquérir de l'ÉTAT et du fonctionnement des affaires du

Bureau de Poste de Montréal

sont maintenant prêts à recevoir

PAR ECRI

Toutes les particularités des plaintes sur lesquelles on croit d'utile qu'il se fasse une enquête.
Toutes communications seront adressées au sous-signé, Poste restante—Montréal.

PETER L. MACDONELL,
Secrétaire C. E. B. P. M.

Bureau de Commission,
Montréal 18 mars 1874. jno.

132, RUE ST. JOSEPH

A mi-chemin entre la Rue McGill et le Carré Chaboillez.

C. A. DEPOCAS

Épicerie, Provisions, Vins, Liqueurs, &c

EN GROS ET EN DETAIL

MONTREAL

30-30

Thibaudeau, Généreux & Cie.,

IMPORTATEURS DE NOUVEAUTÉS

En Gros Seulement, No. 330, Rue St. Paul.

THIBAudeau, GENEreux & Cie. à Montréal.

THIBAudeau, FRERES & Cie., à Québec

THIBAudeau, BROTHERS & Co., à Manchester, (Angleterre)

Montréal, 15 janvier 1874.

TOITURE

Le soussigné attire l'attention des Directeurs et propriétaires de Chars, Entrepôts et Moulins, des Architectes, Constructeurs et autres, sur le matériel à TOITURE

ASBESTOS

Comme sont véritable équivalent au meilleur métal qui ait jamais été fabriqué et qui se vend à un prix réduit. Demandez des circulaires portant les témoignages reçus durant les quinze dernières années.

Toitures de gravier de tous les degrés faite au prix le plus bas. Toits de toutes les descriptions réparés.

Toutes les commandes sont promptement exécutées.

JOSEPH JAMES.

B. P. Boite 909J,
26 mars.

Bureau, 639, Rue Craig.

Manufactures Belges

Les Soussignés ayant été appointés agents pour plusieurs Manufactures Belges, et ayant reçu des échantillons par le dernier steamer, sollicitent des commandes pour les articles suivants :

Couteillerie, Savons de fantaisie, Rosaces, Cartes à Jouer, Papiers marbrés, Papier à Cigarette, Papiers Gaufrés, Eau de Cologne, &c., &c.

MORIN & Cie.,

Coin des Rues St. Paul et St. Nicholas.

26 mars 1874.

ELIXIR D'ANVERS

Les Soussignés recevront à l'ouverture de la navigation quelques caisses de cette délicieuse Liqueur distillée exclusivement de végétaux sanitaires et hygiéniques qui occupe la première place parmi les boissons perfectionnées.

MORIN & Cie.,

Coin des Rues St. Paul et St. Nicholas.

23 mars 1874

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

J. BRE. POIRIER, de la cité et du district de Montréal, entrepreneur et commerçant,

FAILLI.

Je soussigné, GEORGE HYACINTHE DUMESNIL, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclama-tions à mon bureau, No. 534, Rue CRAIG, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 29 AVRIL prochain, à DEUX heures P. M. pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la Faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Officiel.

Montréal, 19 mars 1874.

22 28

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de

J. W. WRIGHT, de la Cité de Montréal,

FAILLI

Je soussigné, L. JOS. LAJOIE, Syndic Officiel, de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclama-tions sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 97, Rue St. Jacques, en la Cité de Montréal, LUNDI, le VINGT-SEPTIEME jour d'Avril 1874 à ONZE heures A. M., pour l'examen du Failli et pour l'arrangement des affaires de la Faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 20 mars 1874

21-29